



CONSEIL MUNICIPAL DU 7 avril 2023

Compte-Rendu

6) RESTE A CHARGE POUR LA POSE D'UNE BORNE DE RECHARGE ELECTRIQUE

La commune a sollicité le SDEM50 pour la pose d'une borne de recharge pour véhicules électriques sur le parking derrière « la Marina ». Le terrain d'assise étant propriété de la SPL des Ports de la Manche, cette dernière prendra en charge le solde des frais d'implantation après subvention du SDEM50, estimé à 1 440€.

Le Conseil, à l'unanimité :

- **AUTORISE** M le Maire à recouvrer auprès de la SPL des Ports le reste à charge pour l'implantation d'une borne de recharge d'un montant de 1 440€.

Le Conseil désigne Mme Brigitte LEGER-LEPAYSANT comme président (unanimité).

Les résultats du compte administratif 2022 du Centre de Débarque sont présentés :

- En section de fonctionnement, les dépenses se sont élevées à 11 097,31 € et les recettes à 15 371,16 € auxquelles on ajoute l'excédent 2021 de 20 463,50 €. Le résultat pour 2022 est donc un excédent de 24 737,35 €
- En section d'investissement, les dépenses se sont élevées à 15 832,00 € et les recettes à 11 593,00 €, soit un déficit de 4 239,00€, auquel il convient d'ajouter l'excédent 2021 de 48 081,73 €. L'excédent d'investissement pour 2022 est donc de 43 842,73 €.

Les résultats sont identiques au compte de gestion.

M le Maire quitte la salle et il est procédé au vote.

Le Conseil, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le compte administratif 2022.

17) **AFFECTATION DES RESULTATS 2022 DU CENTRE DE DEBARQUE**

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2022 ;

Considérant qu'en 2022 la section de fonctionnement présente un excédent de 24 737,35 €, et la section d'investissement un excédent de 43 842,73 € il convient de reporter la totalité de l'excédent de fonctionnement, à la section de fonctionnement du BP 2023, en recettes à l'article 002.

Le Conseil, à l'unanimité :

- **VALIDE** la décision d'affectation des résultats

18) **BUDGET PRIMITIF 2023 DU CENTRE DE DEBARQUE**

Le budget primitif 2023 est soumis pour approbation.

Il s'équilibre en dépenses et en recettes :

- à la section de fonctionnement à la somme de 41 171,00 €
- à la section d'investissement à la somme de 55 436,00 €

Le Conseil, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le budget 2023 du Centre de Débarque

19) **AMORTISSEMENTS 2023**

Il est proposé de procéder aux amortissements suivants :

Amortissements bâtiments 2023

désignation des biens	n° inven-taire	Année	Valeur d'origine	Valeur d'amort.	Durée	amort. 2023	amort. antérieurs	amort. cumulés	valeur nette comptable
2138. bat centre débarque		2013	216 016.77	108 008.39	30	3600.00	30 108.00	33 708.00	182 308.77
2138. bat centre débarque		2014	266 937.35	133 468.68	30	4449.00	31 143.00	35 592.00	231 346.36
SOUS TOTAL CPTÉ 2138			482 954.12	241 477.07		8 049.00	61 251.00	69 300.00	413 653.13
2157. Aménagement cour	V37X14	2014	19 840.00	19840.00	25	794.00	5 558.00	6 352.00	13 488.00
SOUS TOTAL CPTÉ 2138			19 840.00	19840.00		794.00	5 558.00	6 352.00	13 488.00

AMORTISSEMENTS

BP 2023

Amortissements 28138-040	8 049.00 €
Amortissements 28157-040	794.00 €
Amortissements 6811-042	8 843.00 €

Amortissements subventions Année 2023

désignation des biens	Imput.	Subvent. acquises	Durée	amortiss. 20223	amort. antérieurs	amort. cumulés	valeur nette comptable
2138. bat. centre débarque	1313	42 736.44 €	30	1 425.00 €	12 825.00 €	14 200.00 €	28 486.44 €
2138. bat. centre débarque	1312	33 144.80 €	30	1 105.00 €	7 735.00 €	8 840.00 €	24 304.80 €
2138. bat. centre débarque	1313	49 566.69 €	30	1 652.00 €	11 564.00 €	13 216.00 €	36 350.69 €
2138. bat. centre débarque	1317	130 464.96 €	30	4 349.00 €	30 443.00 €	34 792.00 €	95 672.96 €
2138. bat. centre débarque	1312	32 566.78 €	30	1 086.00 €	7 602.00 €	7 602.00 €	24 964.78 €
2138. bat. centre débarque	1317	103 949.85 €	30	3 465.00 €	20 790.00 €	24 255.00 €	79 694.85 €
TOTAL		392 429.52 €		13 082.00 €	89 873.00 €	102 955.00 €	289 474.52 €

AMORTISSEMENTS	BP 2023
Amortissements 13912-040	2 191.00 €
Amortissements 13913-040	3 077.00 €
Amortissements 13917-040	7 814.00 €
Amortissements 777-042	13 082.00 €

Le Conseil, à l'unanimité :

- **VALIDE** les amortissements tels que présentés aux tableaux ci-dessus.